



Conditions générales de vente

Activité de Formation / Bilan de compétences

établies le 12/11/2021 – mises à jour du 02/2024

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations d'accompagnement (Formations, bilans) engagées par L'Eauxygène pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Procédure d'inscription

Un client peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par L'Eauxygène par tout moyen. Une étude des besoins est réalisée et une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu. Si les conditions de la formation ou du bilan proposées lui conviennent, une convention de formation / de bilan et une fiche de préinscription sont alors envoyées pour signature. Si le bilan ou la formation sont financés par le CPF, l'acceptation de l'accompagnement sur le site « Mon CPF » tient lieu d'engagement et d'inscription.

Règlement intérieur pour le déroulement des accompagnements

Disponible sur le site internet, il peut être envoyé sur demande..

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Conditions d'inscription

L'inscription est validée après signature de la convention et versement de l'acompte précisé sur la convention ou réception de la prise en charge. Si c'est un financement CPF, toutes les démarches sont sur le site « Mon CPF »

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Débit et remplacement d'un stagiaire

Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation ou un bilan à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par L'Eauxygène (délai minimum d'information : 4 jours).

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-20-12 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.



Conditions générales de vente

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Annulation, absence ou interruption d'un accompagnement du fait du client

En cas d'abandon de l'accompagnement par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seul le paiement des jours d'accompagnement réalisés reste dû, avec un minimum de 50% du montant global de la prestation.

Pour les bilans et accompagnements, en cas d'absence non déclarée ou déclarée moins de 48h avant le RDV, la session est considérée comme effectuée et sera déduite du nombre d'heures total. Des exercices seront envoyés pour continuer le travail personnel avant la session suivante.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de prestation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata-temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de l'accompagnement. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par un organisme financeur de la formation professionnel.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations de L'Eauxygène relatives à ses activités d'accompagnement seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux accompagnements de L'Eauxygène, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de L'Eauxygène et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de L'Eauxygène, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de L'Eauxygène (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de L'Eauxygène.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.



Conditions générales de vente

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes de L'Eauxygène ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

Les données transmises par le bénéficiaire lors du bilan de compétences restent confidentielles et ne serviront que pour le suivi du projet professionnel du bénéficiaire. La synthèse ne sera remise qu'au bénéficiaire.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de L'Eauxygène sont alors applicables.

L'Eauxygène s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, L'Eauxygène s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les visiteurs et professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Perpignan, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.